

AVIS N° AV-2020-078

Evénement	Païement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	ENNAKL

- OBJET DE L'AVIS

Rectification du montant du dividende de "ENNAKL".

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

-Vu la demande du centralisateur de l'opération relative à la rectification du dividende ;

- NOUVEAU MONTANT DU DIVIDENDE

Suite à la demande du centralisateur des titres ENNAKL, le montant du dividende publié par avis N° 070/20 du 04/09/2020 est rectifié à 0,75 MAD au lieu de 0,79 MAD.

Aussi, le paiement du dividende qui interviendra le 25/09/2020, conformément au calendrier publié au niveau de l'avis précité, portera sur un montant de 0,75 MAD par action.